

5 % D'AUGMENTATION POUR LES SALARIÉS TOUCHANT UN SALAIRE INFÉRIEUR OU ÉGAL À 3 000 € BRUT MENSUEL

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), le syndicat Info'Com-CGT et la direction de HealthInitiative/1Healthmedia se sont mis d'accord pour attribuer une augmentation de 5 % à tous les salariés touchant un salaire inférieur ou égal à 3 000 € brut mensuel. Pour en bénéficier, le salarié doit compter plus d'un an d'ancienneté

au sein de l'entreprise. La direction a également précisé que cet accord sera aussi effectif sur d'autres entités du groupe (HealthInitiative, Buena Media, ISS, Santé Com'...) à partir du 1^{er} janvier 2022 et que des augmentations individuelles ciblées seraient aussi attribuées selon des critères définis par les managers.



JEMESYNDIQUE.ORG

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

Audrey CHAUSSALET
Déléguée syndicale Info'Com-CGT
1-health-initiative@infocomcgt.fr